



# BUZET INFOS

OCTOBRE 2011 N°30

## Éditorial

Dans ce numéro :

Éditorial Incivilités canines	1
Val d' Albret infos	2
Déchèterie Incivilités	3
Travaux Entretien ruisseau	4
Sports	5
Manifestations Nouveaux commerçants et artisans	6

Le numéro d'automne du Buzet Infos est enfin arrivé !

Vous constaterez que la question des ordures ménagères (rappels concernant la déchèterie et les incivilités) occupe toujours une place importante dans votre Buzet Infos : c'est un sujet sensible et qui évolue rapidement en particulier avec la prise de compétence « traitement des déchets » par le syndicat départemental (le SMIVAL). Le transfert s'est fait au 1er octobre en toute transparence pour les administrés mais compte tenu des nouvelles directives du Grenelle de l'environnement (qui en grande partie traduit les directives européennes dans la législation française) les coûts ne pourront rester stables que si nous améliorons nos performances de tri et de recyclage des déchets. Une circulaire a été distribuée il y a quelques jours par le SMICTOM et vous avez dû la recevoir avec la liasse des publicités dans votre boîte aux lettres. Si vous avez adopté le « stop pub », vous pouvez retrouver toutes les infos nécessaires sur le site internet du SMICTOM qui vient d'être inauguré : [www.smictomlgb.fr](http://www.smictomlgb.fr) !

Vous découvrirez également dans ce numéro les traditionnelles rubriques consacrées à la communauté de communes (CCVA), aux manifestations, aux activités sportives et aux travaux avec en particulier l'achèvement des nouveaux ateliers municipaux à côté de la salle polyvalente.

Bonne lecture.

## Incivilités canines !

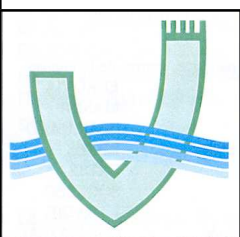
Dans de précédents numéros du Buzet Infos nous avons évoqué le problème des chiens errants qui commettent des dégâts (poubelles renversées, espaces verts abîmés...). Nous demandons aux propriétaires d'être vigilants et de ne pas les laisser divaguer. Il n'existe pas de fourrière départementale (ni municipale), par conséquent l'animal doit être capturé avant de prévenir le chenil départemental de Caubeyres qui ne se déplace qu'à cette condition. Mais le propriétaire, outre une amende, aura à régler tous les frais qui auront été engagés !

Un affichage en mairie informe la population des mesures particulières et du détail de cette réglementation concernant les animaux errants, en conformité avec le Code rural et le décret 2002-1381 du 25 novembre 2002.

Nous attirons aussi l'attention des propriétaires qui laissent leur animal aboyer –de jour ou de nuit- occasionnant ainsi de pénibles troubles de voisinage : ils encourent également une amende, pour tapage diurne ou nocturne. Nous leur demandons donc de faire le nécessaire afin d'éviter qu'une procédure soit engagée !



## Val d' Albret infos



L'année 2011 aura été marquée par des études et des réunions qui ont abouti au projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par M. le Préfet en mai dernier. Pour notre communauté, il ne présente pas de grands bouleversements mis à part la proposition d'intégrer la commune d'Ambrus qui passerait ainsi du Confluent à l'Albret. La CCVA a donc pris acte de ce projet ainsi que de la demande de la commune de Saint-Pierre-de-Buzet de rejoindre la communauté du Confluent (cela ne figurait pas dans le projet initial). Les différents acteurs sont désormais dans l'attente du vote final de la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) et de la validation par M. le Préfet. Le schéma sera ensuite mis en route d'ici à juin 2013.

De son côté, le conseil municipal de Buzet a donné un avis favorable au projet de schéma. Si le départ de Saint-Pierre-de-Buzet était accepté, cela rendrait encore plus nécessaire la poursuite des bonnes relations que nous entretenons avec la commune de Damazan et la communauté du Confluent, que ce soit sur le dossier « enfance-jeunesse » ou bien sur celui des « déchets ménagers ».

Voirie : après l'inauguration du nouveau siège du service à Vianne (dans une partie des locaux de l'ancienne verrerie), il a été décidé la mise en place d'astreintes qui seraient activées en cas d'évènement imprévu ou majeur.

Enfance-jeunesse : le projet de maison des jeunes à Nérac est toujours à l'étude mais il a été acté, il en va de même pour la « maison des assistantes maternelles » à Feugarolles.

Logement : l'aire d'accueil des gens du voyage à Nérac est en route. L'achat du terrain est en cours mais le dossier est difficile car en raison du retard pris sur ce projet, les subventions sont beaucoup moins importantes que prévu.

Agriculture : le projet de marché des producteurs de pays verra le jour l'été prochain sur l'espace Philippot (terrain à Feugarolles au bord du canal et de la voie verte).

Deux derniers dossiers doivent être évoqués :

Le chantier archéologique de Bruch : mené à l'initiative de la communauté et de sa chargée de mission « patrimoine et archéologie » il a mis à jour d'importantes sépultures mérovingiennes et des vestiges gallo-romains. Deux autres chantiers sont prévus en 2012 et en 2013. Ce site pourrait contribuer à la mise en valeur du territoire de l'Albret et les solutions pour y contribuer sont étudiées.

Le projet VITTAL (voies d'intérêt territorial de la Ténarèze à l'Albret) : il vise à remettre en service la ligne de chemin-de-fer qui relie Condom à Port-Sainte-Marie et qui possède un embranchement sur Mézin via Nérac. Ce dernier tronçon bénéficie déjà d'une mise en valeur touristique avec « le petit train de l'Albret ». Sur la voie principale ce sont des transports de céréales et de granulats qui permettraient la remise en service de la ligne. En outre, avec l'exercice de la compétence du traitement des ordures ménagères par le département (SMIVAL) ce sont des ordures ménagères (pas plus d'un à deux wagons par semaine) qui pourraient également transiter entre Réaup et Nicole, via Port-Sainte-Marie. Tous ces transports, actuellement réalisés par la route, le seraient désormais par le rail, au bénéfice de la sécurité et de l'environnement.



Nous vous tiendrons informés de l'évolution des dossiers communautaires dans le prochain Buzet Infos.

## Déchèterie de Damazan

Le SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) LGB (Lot-Garonne-Baïse) dont nous dépendons a ouvert une nouvelle déchetterie à Damazan sur la D 300, à proximité des silos et de la coopérative « Terres du Sud ». L'accès est ouvert aux administrés des communes adhérentes au SMICTOM qui donnent, à l'entrée, à l'employé responsable du site, leur nom et le numéro d'immatriculation du véhicule avec lequel ils apportent les déchets.

Il y a six quais de déchargement équipés de bennes pour déposer les déchets qui sont acceptés sous réserve de les séparer sur place après contrôle de l'employé : gravats, ferrailles et métaux, papiers et cartons, plastiques, déchets verts, textiles et enfin le « tout venant ».

Des containers bien définis reçoivent à part : huiles, batteries, solvants, peintures, bombes aérosols et autres déchets ménagers. Les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) sont bien séparés.

L'employé responsable du site est présent, pendant les heures d'ouverture, afin de guider les usagers :

le mardi de 9 H à 12 H

le jeudi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H

le samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H



Cette nouvelle installation est plus proche que celle de Port-Sainte-Marie où vous pouvez cependant toujours vous rendre, le lundi et le vendredi de 14 H à 17 H et le mercredi et le samedi de 9H à 12H et de 14H à 17H ; par conséquent, du lundi au samedi, entre Damazan et Port-Sainte-Mairie, vous avez toujours une déchetterie ouverte.

Précisons enfin que ce service ne remplace pas le tri sélectif au porte à porte et le ramassage des encombrants à domicile qui sont toujours assurés selon les mêmes conditions.

## Incivilités et déchets ménagers

Comme nous le rappelons régulièrement, nous demandons aux habitants du village qui ne sont pas équipés leurs déchets ménagers **devant leur** à la merci d'un coup de vent ou d'animant les débris dans tout le quartier des employés du SMICTOM LGB comme



lièrement, nous demandons aux habitants de poubelles rigides de ne pas mettre **porte** dans des sacs souples : ceux-ci sont maux errants et peuvent se déchirer, dis- et compliquant sérieusement le travail celui des employés municipaux !

Il est donc impératif de s'équiper du récipient adéquat sous peine, dans un premier temps, de voir ses déchets rester devant sa porte et dans un second temps de faire l'objet d'une verbalisation !

## Travaux

Afin d'informer la population sur les réalisations, un bilan des principaux travaux est établi et les projets à court terme sont présentés lors de chaque bulletin.

Depuis le bulletin N° 29 d'avril :

### Travaux réalisés :

Construction des ateliers municipaux derrière la salle polyvalente,

Réalisation de WC à l'école, sous le préau côté primaire

Mise en place d'un complément de jardinières Place de la Résistance, rue M. Luxembourg et rue Gambetta

Épandage de « concassé » sur une partie du terrain de pétanque

Aménagement des cuisines à l'école (point froid) et agrandissement du réfectoire

Remplacement des menuiseries des logements des écoles,

Réfection du revêtement de la rue Gambetta

Raccordement au tout à l'égout des logements des écoles.

### Travaux prévus avant fin 2011, début 2012:

Curage de deux lits de roseaux ;

Amélioration de l'acoustique de la salle polyvalente.



## Entretien des berges du ruisseau

Nous rappelons aux propriétaires concernés et nous informons la population que l'entretien des berges du ruisseau de la Paix (le Bénac) et notamment dans la traversée du bourg de Buzet, incombe aux riverains (article L 215-2 du Code de l'Environnement). Le ruisseau de la Paix est un cours d'eau du domaine privé et à ce titre, les propriétaires des parcelles riveraines le sont jusqu'à la moitié du lit du cours d'eau.

Si tout entretien important relève d'une autorisation à demander auprès de la DDT (direction départementale des territoires) et en particulier dans le lit du cours d'eau, l'entretien courant doit être réalisé régulièrement. L'objet de l'entretien régulier d'un cours d'eau est défini ainsi par la Loi : « *maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives* » (article L215-14 du CE).

L'article R215-2 du CE précise la définition « d'entretien régulier » réalisé par le propriétaire riverain : cet entretien est assuré par le seul recours à l'une ou plusieurs des opérations citées ci-dessus et au faucardage localisé, « *sous réserve que le déplacement ou l'enlèvement localisé de sédiments n'ait pas pour effet de modifier sensiblement le profil en long et en travers du lit mineur* ».

L'entretien régulier réalisé par le propriétaire peut donc se faire au titre de la législation sur l'eau (déclaration ou autorisation), sous réserve qu'il rentre dans le cadre fixé par la réglementation. En cas de doute, vous pouvez vous renseigner auprès des services de la DDT 47. Cet entretien est important et il doit être particulièrement suivi lorsque les riverains ont clôturé leur propriété car cela rétrécit le lit majeur théorique du cours d'eau : la végétation et les branchages peuvent colmater le grillage et en cas de crue, le débit se concentre au milieu du lit et peut devenir dangereux ; en outre, l'eau étant retenue en amont, cela peut également provoquer des inondations dévastatrices comme le village en a connu il y a une vingtaine d'années ! La sécheresse de cette année 2011 ne doit pas nous faire oublier ces règles de prudence.

## Sports

- **Le rugby** sous le nom de A. S. Olympique Club de Buzet entame sa deuxième saison.

Président : Jean Pierre Gaillot

Il est actuellement engagé dans le Challenge des Trois Tours et évolue en championnat Territorial Périgord Agenais, 3<sup>e</sup> – 4<sup>e</sup> Série. Le championnat a débuté le 25 septembre. Prochaine rencontre à Buzet contre St Vite.



- **Basket** : l'AOC, Association Omnisports Club Buzet entame elle aussi sa deuxième année.

Président : Pascal Sanchez

2 équipes ont débuté le championnat le 18 septembre :

les Seniors masculins qui évoluent en championnat départemental niveau 3.

les Seniors filles jouent en championnat départemental niveau 3 elles aussi

Les Benjamins ont débuté le championnat Honneur le 1<sup>er</sup> octobre

les poussines, les poussins et les mini poussins participent pour l'instant à des tournois de pré-saison.



### Basket des petits

Organisé, lui aussi par Pascal Sanchez, il reprendra rapidement. Renseignements au 06 89 97 39 68.

- **Le VAB** : 4 équipes ont débuté le championnat samedi 17 septembre :

- Seniors 1 en Promotion Région A et les Seniors 2 en championnat départemental, poule B

- Cadets en championnat départemental, poule B

- Minimes en pré Région, poule A.

Les benjamins ont débuté en championnat départemental Prestige le 1<sup>er</sup> octobre.

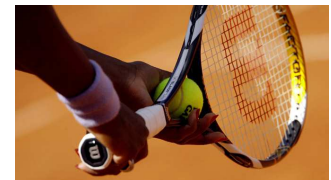
L'école de basket du VAB a repris ses activités sous la houlette de Joël Jancovek que vous pouvez contacter à la salle des sports de Lavardac

05 53 65 80 53 ou par l'Internet : [val-d-albret-basket@wanadoo.fr](mailto:val-d-albret-basket@wanadoo.fr)

- **Tennis** :

Face à la demande et à la motivation des jeunes tennismen de Buzet, l'école de tennis va continuer cette saison les mercredis soirs à partir de 18h.

Les entraînements ont débuté courant septembre et se vont poursuivre jusqu'au mois de juin. Les inscriptions auprès de Didier CHAZALLON sont encore possibles ; appelez b au 05 53 79 16 34.



- **Pétanque** :

La section est toujours aussi dynamique.

Elle a organisé cet été divers concours très courus et participé à différents concours.

Les traditionnels repas du premier samedi du mois ont eu un réel succès.

Le club poursuit ses activités tous les après-midi au boulodrome du stade Lasplaces.

Renseignements auprès du président Claude Bianchin ou du secrétaire, Michel Rouquette.



## Manifestations et activités

Tous les vendredis, loto VAB à la salle polyvalente

NOVEMBRE	Samedi 5	Soirée de l'AOC Basket
	Mardi 8	Réunion du Syndicat départemental d'électrification et des énergies
	Vendredi 11	Cérémonie Armistice 1918
	Samedi 19	Loto des sapeurs pompiers
	Dimanche 27	Loto Club des Cépages
DECEMBRE	Samedi 3	Soirée organisée par le comité des fêtes de Saint-Pierre
	Mardi 13	Marché de Noël de l'Association des Parents d'Elèves
	Jeudi 15	Repas offert aux Aînés par la municipalité
	Vendredi 16	Arbre de Noël des écoles
	Dimanche 18	Noël des Sapeurs Pompiers
	Jeudi 22	Don du sang
JANVIER	Mercredi 11	Vœux de la communauté de communes du Val d'Albret
	Samedi 14	Vœux de la municipalité

## De nouveaux commerçants et artisans à Buzet !

Depuis le printemps, deux nouveaux commerces et une pizzeria ont ouvert à Buzet :



« **SPAR** » : une supérette où les gérants, Eric et Laure vous accueillent 7 jours sur 7 (à partir de 7 heures 30), sauf le dimanche après-midi !

« **Pizza Gentile** » : Arnaud vous prépare des pâtes et des pizzas à emporter ou à déguster sur place, en été tous les jours sauf le mardi et en hiver du mercredi au dimanche à partir de 17 heures 30 !



« **Comme à la maison** » : Karine vous conseille en matière de prêt-à-porter, d'accessoires, de plantes vertes et de fleurs du mardi au samedi !